## A Amiens, un Ilot pour aider les anciens détenus

Un centre d'hébergement et de réinsertion sociale offre un sas de transition qui accompagne les personnes sortant de prison

## REPORTAGE

près une longue peine de prison, le retour à la vie ordinaire est un parcours du combattant qui nécessite parfois de réapprendre des gestes totalement anodins. «Quand je suis entré au McDo, j'ai vu de grands panneaux avec le menu affiché, j'ai cherché longtemps le bouton pour parler, comme au Drive... Je ne savais pas ce qu'était un écran tactile », explique Renaud (les prénoms ont été modifiés), 39 ans, dont sept ans passés en prison.

Teddy, 23 ans, sorti de quatre ans et quelques mois derrière les barreaux de la prison de Liancourt (Oise), raconte sa surprise d'avoir une poignée à la porte de sa chambre. «Les premiers jours, le matin, j'attendais derrière la porte que quelqu'un vienne ouvrir, et le soir, je la fixais par réflexe, comme s'il y avait un œilleton pour la ronde du surveillant...»

Lorsque nous les avions rencontrés, avant le confinement dans lequel le pays a été plongé le 16 mars, tous deux étaient logés à Amiens (Somme), à deux pas de la cathédrale, dans le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de l'association l'Ilot. Ils portaient un bracelet électronique

dans le cadre d'un aménagement de peine, avec des horaires de sorties limitées par le juge de l'application des peines à sept heures par jour pour l'un et six heures pour l'autre, et seulement quatre heures les week-ends.

Teddy était fier de lister ce qu'il avait fait au cours de ses dix premiers jours : sa carte Vitale, son CV, un rendez-vous à Pôle emploi, un autre à l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (Anpaa), pour son obligation de soins. « Sans l'aide de ma référente de l'Ilot, je ne sais pas si je serais allé aussi vite », disait-il.

Les démarches administratives représentent souvent un obstacle insurmontable pour des publics sans formation, parfois illettrés. Ici, l'accompagnement est global, même si Charles Barbezat, directeur de l'établissement, rappelle que les 56 «résidents» qu'il héberge sont des adultes dont il n'est pas responsable. Juridiquement, s'entend.

La référente de Teddy, Dolorès Vernède, éducatrice spécialisée, était allée le voir en détention pour lui expliquer le fonctionnement de l'Ilot. Puis le juge lui a accordé une permission de sortir afin de visiter le CHRS, avant de s'assurer de son accord pour une

telle prise en charge. Neuf jours plus tard, il y déposait son paquetage. «Avec une sortie sèche de prison, je serais retombé dans l'alcool», disait-il, reconnaissant, lors de notre passage. «Ici, ils vous observent sans vous le dire», racontait-il, engoncé dans son gros pull gris, la fermeture Eclair remontée jusqu'au menton.

L'histoire de Teddy aurait pu mériter une happy end. Mais l'alcool a repris le dessus et les recadrages par les travailleurs sociaux du CHRS n'ont pas empêché les incidents. Dès la fin de son bracelet, le 30 avril, il a disparu dans la nature, en plein confinement. Une sortie «en solidarité», dit le jargon sociojudiciaire. «Autrement dit, logé par un ami, rien de très solide», reconnaît M. Barbezat.

## Parcours de vie chaotiques

«Les rechutes sont régulières, cela fait partie du processus, estime M<sup>me</sup> Vernède. Mais, après trois ou quatre années de prison, la personne commence à être abîmée, peut-être trop pour pouvoir rebondir.» Pas de quoi faire baisser les bras à cette femme qui a travaillé quinze ans en protection de l'enfance avant de rejoindre l'Ilot.

«Le principe est d'accueillir des personnes dans le cadre d'un proTous les résidents du centre, même ceux sans emploi, s'acquittent d'un prix de journée en échange du toit et du couvert

jet de réinsertion de six mois renouvelables une fois », explique
M. Barbezat, dont l'établissement
abrite aussi des personnes non judiciarisées (sans domicile ni emploi). Toutes ont des parcours de
vie chaotiques. En 2019, un peu
plus des deux tiers des 140 personnes qui y ont séjourné étaient
des « publics justice » faisant l'objet d'un suivi sociojudiciaire, en
aménagement de peine ou condamnés à une peine de sursis avec
mise à l'épreuve.

Au deuxième étage, Renaud est fier de montrer sa chambre avec la couette du lit décorée des créatures jaunes des Minions, «en souvenir de mon fils que je n'ai pas vu depuis sept ans». Sur la table de chevet est posé le récepteur du bracelet électronique attaché à sa cheville. «J'ai une famille, mais elle ne veut plus de moi», explique l'homme aux yeux bleus. Il fait l'objet d'un suivi sociojudiciaire de sept ans. Grâce aux bonnes relations tissées entre l'Ilot et le service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Somme, Renaud est désormais suivi, dans le cadre de son obligation de soins, par le psychologue qu'il voyait en détention.

Mais pendant les deux mois du confinement, le suivi des résidents par les associations partenaires de l'Ilot et les centres médico-psychologiques a été à l'arrêt. «Il redémarre très lentement», regrette le directeur de l'établissement. En revanche, pour les pensionnaires suivis pour des violences sexuelles, le Centre ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles (Criavs) de Picardie a mis en place des rendez-vous réguliers par visioconférence. «Ça a bien marché, on va peut-être continuer pour faciliter certains rendezvous », en conclut M. Barbezat.

Le CHRS de l'Ilot possède également six studios en ville pour des personnes ayant des ressources ou un travail. « Cela offre une transition vers l'autonomie totale. Ils sont dans l'attente d'un lo-

gement, mais on ne les lâche pas tant qu'ils ne l'ont pas », assure M. Barbezat, ex-directeur logistique dans l'agroalimentaire reconverti dans le social après un licenciement. «Trouver un logement avec le RSA est possible à Amiens, pour un emploi, c'est plus compliqué », constate-t-il.

Certains résidents ont pu être embauchés dans les cuisines, le garage ou la menuiserie des Ateliers d'insertion de l'Ilot. Tous les résidents, même ceux sans emploi, s'acquittent d'un prix de journée en échange du toit et du couvert. Un membre de l'équipe, composée d'une assistante sociale et de trois éducatrices spécialisées, est là tous les matins à 7 heures pour prendre le petit-déjeuner avec les résidents, un autre reste jusqu'à 21 heures, après le dîner pris dans la salle commune. «Ils ne peuvent pas nous mentir sur leur état, on voit leurs coups de déprime, de stress ou s'ils ont repris de l'alcool ou de la drogue», assure le directeur.

A l'heure où entre en vigueur la réforme sur l'efficacité et le sens de la peine, le nombre de sortants de prisons qui bénéficient d'un tel accompagnement par le milieu associatif reste très marginal.

L-B.1

12

V1

10